



Crèche "Aux Mil'Pattes" Courtemaîche

Procès-verbal de l'assemblée générale
Du 30 juin 2025 à la salle de paroisse

Ordre du jour :

1. Ouverture de l'assemblée par la présidente
2. Procès-verbal de l'assemblée du 29 avril 2024
3. Présentation des comptes 2024
4. Budget 2025
5. Règlement de la crèche.
6. Situation actuelle de la crèche et de l'UAPE
7. Divers.

1. Ouverture de l'assemblée par la présidente

Excusée : Choulat Laetitia

(présent : Pauline Ramseyer, Stéphanie Ottet, Cindy Apisa, l'ensemble du personnel, Nydegger Stéphanie et Nathalie Moser.)

Pauline Chapuis, qui préside sa 1^{ère} assemblée après son élection en 2024, présente ses salutations aux personnes présentes, notamment Rachèle Voisard qui fonctionne comme conseillère communale, L'assemblée générale qui a été convoquée conformément aux statuts. Elle demande s'il y a des modifications à apporter à l'ordre du jour. Comme ce n'est pas le cas, ce dernier est accepté à l'unanimité.

2. Procès-verbal de l'assemblée du 29 avril 2024

Il n'est pas procédé à la lecture du procès-verbal car il était disponible sur le site de la commune de Basse-Allaine ou auprès du secrétariat de la crèche.

Il est accepté à l'unanimité.

3. Présentation des comptes 2024

Pauline cède la parole à Mélanie Braun qui présente les comptes 2024 avec détails dont le résumé est le suivant :

| | | |
|--------------|-----------------------|---------------------------------------|
| Charges | fr. 777'410.44 | + fr. 44'973.44 par rapport au budget |
| Produits | fr. 274'644.35 | + fr. 25'694.35 par rapport au budget |
| Perte | fr. 502'766.09 | Perte budgétée : fr. 483'487.- |

Les variations par rapport au budget sont expliquées. Le détail du compte de pertes et profits ainsi que le bilan sont joints au PV. Le subventionnement est à hauteur de CHF 485'300.80 et la commune participe à hauteur de CHF 17'465.29.

Les comptes ont été contrôlés par la fiduciaire CRF à Delémont. Pauline donne connaissance du rapport de révision dans lequel il est mentionné que la comptabilité est établie de façon conforme à la loi suisse et aux statuts et recommande d'approuver les comptes et d'en donner décharge au comité.

L'assemblée accepte les comptes 2024 à l'unanimité.

Pauline remercie Mélanie pour son travail.

4. Budget 2025

Le budget 2025 est également présenté par Mélanie Braun en détail, selon fichier annexé mais dont le résumé est le suivant :

| | |
|----------|---------------|
| Charges | fr. 783'080.- |
| Produits | fr. 267'200.- |
| Perte | fr. 515'880.- |

Charges :

Ajustement des charges salariales par rapport aux variations de personnel.

Elles représentent 79.32% des charges totales. L'annuité supplémentaire ainsi que le renchérissement ont été octroyés.

Produits :

Prestations facturées, basées sur les comptes 2024 et les estimations de la Directrice.

Le budget est accepté à l'unanimité

Mme Moser prend la parole pour demander comment cela se passe avec le déficit de la crèche et est-ce que c'est toujours la commune qui assume le déficit ? Effectivement, selon Magali, la plupart des crèches sont en déficit et les communes assument les coûts qui dépassent le subventionnement. Même si la crèche aux Mil'Pattes est une crèche associative, c'est identique, la commune assume le déficit. La différence entre une crèche associative et une crèche communale est le fait d'avoir un comité bénévole qui dirige la crèche au lieu du conseil communal. Le débat se poursuit sur comment font les autres crèches pour espérer ne pas être en déficit ? L'option presque unique qu'utilise ces autres entités est d'engager du personnel avec une qualification minimale. Les éducateurs ES sont remplacés par des éducateurs ASE ainsi que des auxiliaires.

5. Changement du règlement de la crèche

Une nouvelle taxe de réservation va être mise en place selon l'arrêté cantonal. Nous étions pratiquement la seule crèche qui ne facturait pas cette prestation. Il sera donc possible de facturer jusqu'à maximum 6 mois pour une réservation de place.

La facturation des périodes d'adaptation n'était pas non plus facturée et nous demandons donc également ce changement selon des règles d'usage. La période d'adaptation est parfois très longue mais parfois très courte également. Nous désirons donc facturer la présence de l'enfant pour cette période.

Le dernier changement que l'on voudrait que l'assemblée accepte est une hausse de la cotisation de base. Cette hausse pourrait aider à couvrir notamment l'augmentation du coût des repas qu'il n'est pas possible de répercuter aux parents car il y a un plafonnement selon l'arrêté cantonal. Le comité propose une augmentation de CHF 50,- qui passerait donc à un total de CHF 100,- annuellement.

L'assemblée accepte ces modifications et elles entrent en vigueur au 01.08.2025 avec une facturation de CHF 50,- encore en 2025 pour cette cotisation de base.

6. Situation actuelle de la crèche et de l'UAPE par Magali Jeannerat, directrice

En préparant mon intervention de ce soir, je me demandais ce que j'allais vous dire. Samedi, nous avons vécu et partagé une magnifique journée à l'occasion des 20 ans de notre institution et aujourd'hui, en abordant l'aspect de la gestion financière de celle-ci, le ciel se noircit quelque peu.

Vous l'aurez compris, la méthode de subventionnement des institutions d'accueil de l'enfance est extrêmement complexe et ses paramètres souvent impossibles à anticiper. Ce qui nous oblige à naviguer à vue durant une grande partie de l'année.

Le taux de remplissage de l'institution est l'un de ses paramètres. Comme nous avons pu le constater en 2024, une infime diminution de fréquentation dans un groupe peut avoir de grandes répercussions sur notre subventionnement. Pourtant, sans liste d'attente, il est difficile d'augmenter ce taux de remplissage.

Vous me direz, pour réduire les charges et s'il y a moins d'enfants, il suffit donc de diminuer le personnel ! Ce n'est pas si simple ! Comme je l'explique souvent et pour vous donner un exemple : dans mon groupe de petits, je peux accueillir 5 enfants par jour. Le mardi, 3 enfants sont inscrits. Mon groupe n'est donc pas rempli et donc pas rentable ! Mais puis-je renvoyer une éducatrice à la maison ? Non, car j'ai de toute façon besoin d'une personne qualifiée pour s'occuper de ces 3 enfants.

Toute la difficulté est là ! Nous nous occupons d'êtres humains et l'on attend de nous, avec raison, qu'on en prenne soin, qu'on les socialise, qu'on les rende autonome, qu'on gère leurs besoins quotidiens, etc.

Si l'on ne peut pas agir sur le nombre de collaborateurs, pouvons-nous agir sur les qualifications du personnel afin de réduire nos charges ? Est-ce nécessaire d'avoir autant de personnel qualifié pour s'occuper d'enfants ?

En tant que professionnelle et après plus de 20 ans d'expérience, je peux certifier que c'est une nécessité. Mais suis-je la personne la plus objective pour le dire ?

Les personnes les plus objectives sont sans aucun doute les parents ! Est-ce qu'ils souhaitent que le personnel qui prend soin de leur enfant n'ait pas de formation ? J'en doute !

Avec mon équipe, nous constatons tous les jours et dans tous les groupes, la nécessité d'avoir une formation solide. Ce métier est un métier difficile, exigeant et qui demande une capacité de réflexion à tout instant.

Aujourd'hui et depuis de nombreuses années, j'ai la chance de collaborer avec un comité qui ne remet pas en question la qualification du personnel et qui le soutient dès qu'il le peut. Ce même comité doit parfois prendre des mesures visant à réduire les charges, mais je sais que ces mesures ne sont jamais prises de gaieté de cœur.

Comme dans beaucoup de domaines, les conditions de travail du personnel sont de plus en plus difficiles. D'un point de vue financier, on nous demande d'en faire plus, avec moins, sans prendre en considération que les enfants qui demandent un accompagnement spécifique sont de plus en plus nombreux et les problématiques de plus en plus complexes.

Mais c'est un fait, les structures d'accueil de l'enfance coûtent toujours plus chères. En 2022, le canton du Jura subventionnait un peu plus de 1100 places d'accueil. Le coût de ces structures d'accueil s'est élevé à 27,7 millions de charges brutes financés selon la répartition suivante :

- 8,9 millions par les parents (représente 32%)
- 5,2 millions par les communes (représente 19%)
- 13,6 millions par le canton (représente 49%)

Depuis l'année dernière, le tarif pour les parents a augmenté, modifiant sûrement sensiblement ces chiffres, mais pas au profit des institutions.

Le système tel que proposé aujourd'hui atteint ses limites. Le parti socialiste a lancé une initiative visant à garantir un accès aux structures d'accueil pour chaque enfant et qui serait financé par une participation des entreprises proportionnelle à la masse salariale.

Cette solution, déjà en vigueur dans la plupart des cantons romands, offrirait une bouffée d'oxygène aux structures d'accueil jurassiennes. D'abord pour augmenter l'offre de place d'accueil, mais également pour éviter d'accroître la charge financière des parents et maintenir des tarifs abordables pour toutes les familles.

Des feuilles sont d'ailleurs à disposition, je vous invite à signer cette initiative !

Je ne souhaite pas politiser cette soirée, mais la situation difficile actuelle et à venir de notre institution, déjà difficile pour d'autres institutions depuis plusieurs années, montre qu'il faudra un renouveau dans la politique en lien avec l'enfance pour éviter d'en arriver à faire du gardiennage en lieu et place d'un accueil professionnel et de qualité.

Je ne m'arrêterai pas sur cette note plutôt négative, car l'année 2024 a aussi été une très belle année remplie de belles activités destinées aux enfants.

Notamment : la nuit de l'UAPE, la sortie des futurs écoliers, la fête de l'été, la formation des écoliers aux 1ers secours, les sorties nature du groupe des bébés, les projets poussins et papillons et pleins d'autres choses encore.

Tout ça ne serait pas possible sans une équipe motivée, ayant toujours à cœur de proposer des activités diverses et variées aux enfants et en privilégiant les liens avec les familles.

Je tiens à remercier vivement mon équipe pour tout le travail accompli durant cette année 2024.

Je tiens aussi à remercier l'association PINOS, ainsi que le conseil de paroisse de Basse-Allaine pour leur excellente collaboration et la bienveillance qu'ils portent à notre institution.

Un grand merci également au comité de la crèche, pour son soutien, ses conseils, son écoute et sa présence tout au long de l'année.

7. Divers.

Pauline prend la parole pour expliquer que ce début d'année 2025 a été compliqué et elle remercie Magali, Mélanie, l'ensemble du comité pour les séances et la recherche de solutions. Elle remercie notamment tout le personnel de la crèche qui a gardé le sourire malgré cette période compliquée. Elle estime que nous avons de la chance d'avoir du personnel tel que vous dans cette institution !

Stéphanie Ottet prend la parole pour féliciter la crèche pour l'organisation de cette magnifique manifestation pour les 20 ans de la crèche. Les enfants étaient tellement ravis que c'est un plaisir immense ! Mme Moser félicite également les organisateurs de cette belle fête !

Comme aucune autre question n'est posée par l'assemblée, Pauline clôt celle-ci à 21h00 qui a été suivie par 19 personnes et les remercie de leur participation. Elle les invite à partager le verre de l'amitié.

La présidente :
Pauline Chapuis



La secrétaire :
Mélanie Braun

